

S.E.R.P.N – 27370 LE THUIT DE L'OISON 202505012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mil vingt-cinq le 27 mai à 17h30, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis en salle de réunion du siège social au Thuit de l'Oison, sous la présidence de Mr Dominique MEDAERTS.

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 9

Votants : 9

Etaient présents :

Mr. Dominique MEDAERTS

Mr. Gérard PLESSIS

Mr. Jean-Louis LOIR

Mr. Joël DEWULF

Mr. Bertrand PECOT

Mr. Hugues BOURGAULT

Mr. Yann LOLLIER

Mme Laurance BUSSIERE

Mr. Joël TEMPERTON

Absents excusés :

Mr. Fabien ARTAUD

Mme Marie-Hélène METTAIS

Mr. Jean-Baptiste VOISIN

Mr. Claude GENCE

Absents:

Mme Maria DUFROY

Mr. Vincent MOENS

Mr. Jean-François LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Mr. Hugues BOURGAULT

Objet : Mise en place des kits hydro économes sur le territoire du SERPN

La pression quantitative s'accroît de plus en plus dans le département de l'Eure. Plusieurs actions sont préconisées pour raisonner l'utilisation de l'eau et instaurer des mesures de sobriété.

Ces mesures s'inscrivent dans le 12ème programme de l'AESN et conditionnent les subventions au même titre que les actions pour préserver la qualité de l'eau.

Dans ce cadre, le SERPN met en place une action groupée d'achat, et de distribution des kits hydro économes aux 35 100 abonnés de son territoire.

Le SERPN s'engage à sensibiliser et former à l'utilisation de ces kits et assurera le suivi de l'impact de cette action sur la consommation de l'eau dans les foyers concernés avant et après installation de ces dispositifs.

La distribution de ces kits se fera en collaboration avec les communes qui seront les partenaires privilégiés du SERPN sur cette action.

Le montant de l'opération est estimé à 193 050 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Bureau acceptent de :

- **Choisir** le fournisseur EQWERGY pour l'achat des kits ;
- **Solliciter** l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 50% du montant de cette opération ce qui est équivalent à 96 525 € HT ;
- **Signer** toutes pièces techniques, administratives ou financières relative à cette opération.

**Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT,**

